

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

APPROBATION DU
NOUVEAU
REGLEMENT
INTERIEUR DES
ACTIVITES PERI ET
EXTRA-SCOLAIRES
ET PERI-
EDUCATIVES POUR
L'ANNEE SCOLAIRE
2017-2018.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :

Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D110_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERI ET EXTRA-SCOLAIRES ET PERI-EDUCATIVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code l'Action Sociale,

VU la délibération du 1^{er} juillet 2015 approuvant l'organisation des rythmes scolaires,

VU la délibération du 1^{er} juillet 2015 approuvant le nouveau règlement des activités péri et extra-scolaires et péri-éducatives pour l'année 2015-2016,

CONSIDERANT la mise en place du « Portail Familles » à compter du 1^{er} septembre 2017 et la possibilité, pour les familles, de payer directement en ligne leurs factures,

CONSIDERANT les nouvelles modalités d'inscription pour les accueils périscolaires du mercredi à la rentrée 2017-2018,

CONSIDERANT que les autres modalités d'organisation sont reconduites à l'identique,

VU le projet de règlement intérieur ci-annexé,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouveau règlement intérieur des activités péri et extra-scolaires et péri-éducatives pour l'année scolaire 2017-2018,

ARTICLE 2 : DIT que le règlement précité sera affiché dans l'enceinte des centres de loisirs, des restaurants scolaires et du service Education et Temps de l'Enfant,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

1 Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170630-D110_17-DE
Date de télétransmission : 05/07/2017
Date de réception préfecture : 05/07/2017